

Réunion de copropriété ACP Van Leeuw

Date : 26 avril 2026

Présents :

Tojsumov Shamil, Giannetto Alessandro, Haug Andrea, Kasami Sedat, Général Yedine, Romero Gayo Sara.

1. Extracteur de fumée (point prioritaire)

Il est impératif de finaliser les travaux relatifs à l'extracteur de fumée. Un boîtier conforme aux normes des pompiers doit être installé dans les plus brefs délais.

2. Gestion des sacs poubelles

Une affiche sera placée à l'entrée de l'immeuble afin de rappeler les règles suivantes :

- Les poubelles peuvent être sorties uniquement le jeudi
- L'heure de sortie est fixée à partir de 18h (pas avant)

3. Nettoyage de la cage d'escalier

Il est rappelé que :

- Chaque occupant est responsable du nettoyage de son palier
- Ainsi que des escaliers menant à son appartement

4. Réparation au troisième étage

Il est nécessaire de fermer le trou situé au troisième étage, au niveau de la toiture / grenier.

5. Installation de détecteurs de fumée

Un détecteur de fumée doit être installé entre chaque palier.

6. Cave – espaces communs

Les locataires sont tenus de libérer les espaces dans la cave afin de garantir une utilisation conforme et sécurisée des lieux.

7. Éclairage de la cave

Installer un éclairage supplémentaire avec détecteur de mouvement dans la cave, en raison d'un manque de luminosité.